

Affaire JPK: l'enquête se concentre sur Gaston Flosse

Le vent semble avoir définitivement tourné en défaveur du **sénateur** (ex-UMP) Gaston Flosse, ancien homme fort de la Polynésie française, longtemps réputé «intouchable». **A sa (relative) marginalisation politique** s'ajoute désormais la menace judiciaire. **Condamné** le 18 février à un an de prison avec sursis, 18.000 euros d'amende et un an d'inéligibilité pour «*détournements de fonds publics*» pour une affaire de frais de bouche abusifs remontant à 2004 – il était alors encore président de la Polynésie –, M. Flosse est maintenant menacé d'être rattrapé par l'affaire «JPK».

Le sénateur (*photo*), **qui a dénoncé lors d'une conférence de presse organisée à Tahiti** fin janvier «*une affaire politique montée de toutes pièces*» contre lui, semble bel et bien être dans le collimateur du juge de Papeete, Jean-François Redonnet. Ce dernier tente d'élucider les circonstances de la disparition, en 1997, du journaliste Jean-Pascal Couraud, surnommé «JPK». Le magistrat, qui s'est déplacé au début du mois de février à Paris, a mené plusieurs perquisitions visant directement l'ancien secrétaire d'Etat au Pacifique-Sud (1986-1988), **un poste créé sur mesure par son grand ami Jacques Chirac** lors de son second séjour à Matignon.

Accompagné des policiers de la Division nationale des investigations financières (DNIF), le magistrat s'est d'abord rendu dans le superbe appartement, situé dans le XVI^e arrondissement, que possède M. Flosse dans Paris et qui lui sert de pied-à-terre lors de ses séjours dans la capitale. La fouille du logement n'aurait néanmoins donné lieu à aucune découverte susceptible d'intéresser l'enquête.

En septembre 2008, en fouillant le domicile tahitien de M. Flosse, le juge avait cru avoir plus de succès, puisqu'il découvrit une lettre non datée, signée Vetea Cadousteau (un ancien membre de la garde rapprochée de Gaston Flosse lui-même mort en 2004 dans des conditions troubles), **dans laquelle ce dernier racontait dans le détail la manière dont le journaliste avait été torturé** avant d'être noyé dans le lagon. Las, selon le **JDD.fr du 12 février**, ce document serait en fait un faux.

Une autre perquisition s'est révélée plus fructueuse: les enquêteurs se sont en effet rendus il y a deux semaines, toujours à Paris, dans l'étude du notaire de M. Flosse, afin d'y consulter puis saisir les éléments relatifs au patrimoine, notamment immobilier, du sénateur. Jean-Pascal Couraud enquêtait notamment sur le train de vie de M. Flosse, lorsqu'il a disparu dans la nuit du 16 au 17 décembre 1997.

Compte japonais ou conte japonais ?

Ce jeune père de famille de 37 ans se serait suicidé en mer, selon les premières conclusions de la justice. Mais l'enquête fut rouverte, en 2004, lorsque Vetea Guilloux, un ancien employé du Groupement d'intervention et de protection (GIP), une milice au service de Gaston Flosse, affirma avoir assisté à l'enlèvement de JPK.

Un soir de beuverie, deux de ses collègues lui auraient même avoué avoir «liquidé» le journaliste dans le lagon après l'avoir torturé. Si Vetea Guilloux, dont le récit comportait certaines incohérences, **a depuis été condamné pour «dénonciation calomnieuse»**, son témoignage a néanmoins provoqué l'ouverture d'une information judiciaire pour «*assassinat*», confiée au juge Redonnet, suite à une plainte des proches de JPK.

Le juge Redonnet semble espérer découvrir les auteurs de la disparition de JPK (*en photo*) en reprenant le fil des enquêtes menées par le journaliste, dont l'hostilité à Gaston Flosse était notoire. De fait, Jean-Pascal Couraud multipliait les investigations relatives aux éventuels avoirs «cachés» du sénateur polynésien, et ses liens éventuels avec le banquier japonais Shoichi Osada. D'abord en tant que reporter aux *Nouvelles de Tahiti*, puis au service de l'opposant principal de M. Flosse, Boris Leontieff, disparu brutalement dans un accident d'avion en 2002. **Une mort suspecte** dans un dossier qui n'en manque pas...

C'est dans ce contexte que s'inscrit la controverse sur le fameux «compte japonais» attribué à Jacques Chirac. Un compte dont l'existence n'a jamais été établie, mais qui alimente rumeurs et fantasmes depuis une dizaine d'années.

En novembre 1996, la direction générale des services extérieurs (DGSE), s'appuyant sur une source anonyme surnommée Jambage, évoqua pour la première fois dans une note interne l'existence possible d'un compte appartenant à Jacques Chirac à la Sowa Bank de Tokyo (*voir capture d'écran ci-dessous*). «*Le montant des sommes versées sur le compte ouvert par Sowa au nom de M. Chirac serait de 7 milliards de yens, soit environ 300 millions de francs*», avançaient même les services secrets. D'autres télégrammes reprendront les années suivantes cette hypothèse, que l'amitié notoire liant M. Chirac au fondateur de la Tokyo Sowa Bank, le **sulfureux Shoichi Osada**, était censée conforter.

Extrait de la première note de la DGSE évoquant la possible existence d'un compte japonais de Jacques Chirac.

Le ras-le-bol de Jacques Chirac

En 2001, en pleine cohabitation, un magistrat proche du PS en détachement à la DGSE, Gilbert Flam, aurait tenté d'évaluer la crédibilité de ces notes. Ce qui rendit Jacques Chirac fou furieux, le chef de l'Etat étant persuadé qu'il s'agissait en fait d'un coup monté par son premier ministre, rival dans la course présidentielle, Lionel Jospin – ce que M. Flam n'a **jamais cessé de démentir**.

Le compte japonais **refit surface en 2006 au détour de l'affaire Clearstream**, lorsque le général Philippe Rondot l'évoqua à son tour devant les juges Jean-Marie d'Huy et Henri Pons. Depuis, d'innombrables articles et un livre (*L'Incroyable Histoire du compte japonais de Jacques Chirac*, de Nicolas Beau et Olivier Toscer, aux Editions Les Arènes) ont été consacrés à ce sujet.

C'est donc maintenant au tour du juge Redonnet d'explorer cette piste, puisqu'il est apparu, au cours de l'instruction, que Jean-Pascal Couraud, en enquêtant sur les avoirs de Gaston Flosse, serait tombé, lui aussi, sur cette histoire de compte japonais. C'est pour cette raison que le juge a entendu comme témoin, lors de son séjour parisien, Dominique de Villepin (*photo*). Sans surprise, l'ancien premier ministre s'est montré catégorique: son mentor Jacques Chirac **n'a jamais détenu de compte au Japon**.

Lors d'un premier déplacement spectaculaire dans l'Hexagone, en juin 2008, le magistrat avait déjà saisi, **au siège de la DGSE**, des documents relatifs à ce prétendu compte. Il s'était aussi rendu chez l'avocat de M. Chirac, Me Jean Veil, afin d'obtenir communication d'une attestation de la Tokyo Star Bank (qui a repris les activités de la Tokyo Sowa Bank) affirmant que son client n'avait jamais détenu d'avoirs chez elle.

Révéler par *Le Point* en janvier 2008, cet **affidavit** (déclaration écrite sous serment) couronnait une enquête officielle menée par le président de l'Ordre des avocats de Tokyo auprès de la direction de la banque. Précision d'importance: ces vérifications furent effectuées à la demande de... Jacques Chirac lui-même, ulcéré de voir régulièrement son nom associé à des mouvements de fonds occultes. *«Je n'ai jamais eu de compte dans aucune banque au Japon et prétendre le contraire serait diffamatoire*, déclarait Jacques Chirac à l'hebdomadaire. *Aussi, pour mettre un terme définitif aux divagations qui ont cours sur ce sujet, j'ai souhaité qu'une vérification soit engagée, dont nul ne peut contester qu'elle a été menée de façon indépendante.»*

M. Chirac devrait être entendu par le juge

Certes, comme son auteur le reconnaissait lui-même, le rapport commandé par M. Chirac (*photo*) n'excluait pas que le fameux compte ait pu être clôturé à une période trop ancienne pour en trouver trace, ou encore que l'ex-chef de l'Etat se soit abrité derrière une société-écran... Quoi qu'il fasse, Jacques Chirac ne pourra de toute façon jamais prouver qu'il n'a PAS détenu de compte au Japon. C'est précisément pour cela qu'en droit, la charge de la preuve revient à l'accusation. Et de ce point de vue, force est de constater que, pour le moment, rien n'est venu accréditer l'hypothèse évoquée dès 1996 par la DGSE, sur la base de renseignements visiblement non recoupés. Malgré tout, le juge Redonnet estime désormais nécessaire de recueillir le témoignage de l'ancien président de la République.

Evoquée publiquement à plusieurs reprises, l'éventualité d'une audition de M. Chirac par le magistrat a été repoussée fermement par avance par Me Veil. L'avocat a plusieurs fois rappelé qu'en vertu de **l'article 67 de la Constitution**, l'ancien chef de l'Etat bénéficie de l'immunité concernant les faits qui se sont produits durant ses deux mandats (1995-2007). Pourtant, selon nos informations, le principe d'une audition de Jacques Chirac vient d'être arrêté, la date restant encore à préciser.

Pour contourner l'obstacle constitutionnel, le juge Redonnet paraît avoir trouvé la «faille»: il compterait convoquer M. Chirac en s'appuyant sur le fait que les – hypothétiques – transferts de fonds à la Tokyo Sowa Bank auraient débuté plusieurs années avant l'élection présidentielle de 1995. Soit à une époque où Jacques Chirac, alors député et maire de Paris, ne bénéficiait pas de l'immunité dévolue au chef de l'Etat. Ainsi, interrogé par les juges de l'affaire Clearstream le 28 mars 2006, le général Rondot (qui revint ensuite sur ses déclarations) affirma: *«A ma connaissance, ce compte avait été ouvert en 1992.»*

Compte japonais ou pas, pour les proches de JPK et les partisans de la thèse de l'assassinat, le journaliste aurait été tué parce qu'il en savait trop. Notamment sur l'étendue du patrimoine de Gaston Flosse, que ses détracteurs soupçonnent d'avoir acquis pour partie de manière illicite. L'un des principaux adversaires du patriarce

polynésien n'était autre que l'avocat de Jean-Pascal Couraud, Me Jean-Dominique Des Arcis.

En mai 1997, ce dernier avait rédigé un mémo de plusieurs pages (**dont Mediapart révèle la teneur ici**) dans lequel il recensait un nombre impressionnant d'opérations immobilières et financières douteuses, attribuées à Gaston Flosse dont *«les revenus occultes (...) sont indiscutablement importants et nombreux»*, à en croire le document. Il y était plusieurs fois question de *«pots-de-vin»* qui auraient été versés au sénateur, notamment en marge de la vente d'un hôtel à Tahiti.

Les faits et les sommes évoqués dans ce document le sont parfois avec précision. D'autres fois beaucoup moins, lorsque son auteur se livre à des supputations non étayées. Le cas de Jacques Chirac apparaît à la fin du mémo. *«On dit qu'il a reçu de Gaston Flosse un milliard CP (francs pacifiques, soit 838 000 euros) pour sa campagne présidentielle»*, avançait ainsi le rédacteur. Toujours sur le registre de la rumeur, il écrivait (*voir capture d'écran ci-dessous*): *«Ne dit-on pas que Bouygues Off Shore qui obtient 98% des travaux de génie civil en Polynésie, bien que n'étant pas l'entreprise moins disante, reverse à Chirac sa commission à l'étranger?»*

Extrait du mémo de Me Des Arcis.

Le témoignage qui accuse Gaston Flosse

Le document fait ensuite référence aux supposées relations entretenues par Gaston Flosse et Jacques Chirac avec l'exportateur de perles Robert Wan (*photo*), dont le principal marché se trouve au Japon. Le mémo explique que la construction d'un aéroport sur l'archipel des Tuamotu n'avait pour seul objectif que d'*«assurer le cheminement par voie aérienne des nassins (naissains) et nacres à greffer de Robert Wan»*. Me Des Arcis évoquait également le cas d'un certain *«Marcel»*, employé de M. Wan, qui aurait brûlé *«un peu avant les dernières élections»* des pièces comptables sur lesquelles était mentionné le nom de Jacques Chirac.

Ce mystérieux *«Marcel»* aurait enfin été chargé d'aller retirer à la Banque de Polynésie une forte somme d'argent. *«Le compte étant insuffisamment provisionné, le chèque a été néanmoins payé "Chirac couvrant Wan", entendit-il dire par un des directeurs lorsqu'il attendait le règlement»*, notait encore l'avocat de JPK, qui concluait, sans preuve: *«Cela explique peut-être pourquoi Chirac et Gaston ont été ensemble au Japon en juillet ou août. Or chacun sait que les cours de la perle noire de Tahiti sont entre les mains des acheteurs japonais.»*

Toutes ces affirmations sont évidemment à prendre avec une extrême prudence, n'ayant jamais fait l'objet, pour l'heure, d'investigations poussées susceptibles de les infirmer ou des les confirmer. Mais selon les proches de JPK, vraies ou fausses, les assertions contenues dans le mémo de Me Des Arcis – et leur connaissance par des tiers – pourraient expliquer la disparition du journaliste, inlassable pourfendeur du «système Flosse».

Une chose est sûre, en revanche: ce document a déjà été évoqué dans une procédure judiciaire, vieille de plus de dix ans, à l'occasion d'un «vrai-faux» cambriolage dont fut victime, en juin 1997, Me Des Arcis. Le 27 janvier 1998, Marie-Joëlle Denetière, l'ex-compagne de l'avocat, a en effet longuement raconté à un gendarme polynésien, sur procès-verbal (**dont Mediapart publie l'intégralité ici**), avoir vendu à Gaston Flosse ce mémo, mais aussi d'autres documents appartenant à Me Des Arcis, pour se venger de son ancien compagnon qu'elle accusait de l'avoir abandonnée. Elle avait ensuite, selon ses propres dires, maquillé cette disparition de documents en inventant un cambriolage.

Mlle Denetière, qui a été réentendue le 18 décembre dernier par la police à qui elle a confié une copie de la fameuse "note Des Arcis", raconta à l'époque avoir remis, en juin 1997, une première fournée de documents au directeur du cabinet de Gaston Flosse. Puis elle révéla avoir donné, en août de la même année, la note de son ex-compagnon à un membre de la présidence de Polynésie, André Yhuel, un ancien agent de la DGSE. *«Il m'a remis 50.000 francs en acompte de mon travail et ce en argent liquide»*, précisa-t-elle, ajoutant avoir par ailleurs réclamé audience auprès de Gaston Flosse dans l'espoir de décrocher un emploi en récompense de ses agissements.

D'après ses déclarations, son souhait aurait été exaucé début septembre 1997. *«J'ai été reçue par M. Flosse en tête à tête. Je lui ai exprimé mon impérieux besoin de travail pour nourrir ma fille»*, avoua-t-elle, en 1998, aux enquêteurs. Elle ajouta (*voir capture d'écran ci-dessous*): *«Il m'a affirmé qu'il n'aurait jamais espéré en avoir autant en parlant des dossiers. De même il m'a dit être surpris par le travail réalisé par M. Des Arcis au sujet du mémoire me précisant la véracité de ce qui était écrit. Il m'a questionné en me disant pourquoi Me Des Arcis exprimait autant de rancœur à son encontre. (...) En partant, M. Flosse a dit que je pourrais compter sur lui, croire en sa parole et l'appeler personnellement en cas de besoin et de remerciement de ce que j'avais fait pour lui.»*

Extrait du procès-verbal d'audition de Marie-Joëlle Denetière en 1998.

En octobre 1997, Mlle Denetière fut ainsi embauchée au collège de Punaauia pour plusieurs mois, mais son contrat à durée déterminée (CDD), qui s'achevait le 12 décembre 1997, ne fut pas renouvelé. Quelques jours plus tard, JPK disparaissait pour toujours au fond du lagon...